



DÉCISION 2024 – 12

Demande d'aide à la diffusion de proximité - Arts de la scène - de la Région Occitanie pour le spectacle « Le(a) pâtissier(e) » de la compagnie Atchalo

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant que la région Occitanie a mis en place un système d'aide à la diffusion de proximité qui permet aux communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

L'objectif de ce dispositif est triple : favoriser un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année, assurer en Occitanie la diffusion des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional, et permettre une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

La participation régionale pour un spectacle programmé par les communes moins de 15.000 habitants elle est de 40 % du prix de vente HT mentionné dans le contrat de cession, plafonnée à 2.000 €.

Le montant annuel cumulé pour un même programmateur est limité à 4.000 €, pour un maximum de 5 représentations par année civile.

Le service culturel a programmé, le spectacle « Le(a) pâtissier(e) » du producteur Atchalo. Ce spectacle peut bénéficier de l'aide à la diffusion. Il aura lieu le samedi 25 mai 2024 à 18h à la salle des fêtes de Seysses.

Le prix de cession étant de 1.000 €, l'aide serait de 600 €

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie une aide à la diffusion de proximité la plus large possible pour participer au financement de la représentation « Le(a) pâtissier(e) » de la compagnie Atchalo.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 15 Mars 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

